



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT
VILLE D'ESTÉREL

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel, sous la présidence du Maire, tenue au lieu des séances, le vendredi 15 mars 2019 à 17 h 00 et à laquelle sont présents les membres suivants formant quorum :

Monsieur Joseph Dydzak, Maire
Madame Anna Dupuis Zuckerman, Conseillère au poste numéro 1
Madame Rachel Landry, Conseillère au poste numéro 2
Monsieur Pierre Lussier, Conseiller au poste numéro 3
Monsieur Stefan Tremblay, Conseiller au poste numéro 4
Madame Christine Corriveau, Conseillère au poste numéro 5
Monsieur François Richer Lafèche, Conseiller au poste numéro 6

Est également présente l'assistante greffière, Madame Nadine Bonneau

Le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes et propose l'ordre du jour suivant :

- 1 Adoption de l'ordre du jour
- 2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 février 2019
- 3 Comptes payés et comptes à payer
- 4 Dépôt du rapport de délégation de pouvoirs du directeur général
- 5 Explications données par le Maire sur les points inscrits à l'ordre du jour et première période de questions
- 6 Administration
 - 6.1 Nomination de personnes et autorisation à appliquer les règlements municipaux et les règlements découlant de la Loi sur la marine marchande du Canada
 - 6.2 Modification du calendrier de conservation des archives
 - 6.3 Adoption – Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail
 - 6.4 Avis de motion – Règlement numéro 2019-677 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville d'Estérel
 - 6.5 Adoption – Projet de règlement numéro 2019-677 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville d'Estérel
 - 6.6 Autorisation de signature – Fonds de développement des territoires (FDT)
 - 6.7 Nomination de Madame Nadine Bonneau à titre de directrice générale par intérim
- 7 Urbanisme
 - 7.1 Dépôt du procès-verbal de la séance publique du Comité de démolition du 8 mars 2019



No de résolution
ou annotation

- 7.2 Demande de dérogation mineure – Lot 5 508 641, 7, avenue des Geais – Pente de toit
- 7.3 Demande de dérogation mineure – Lot 5 508 724, 45, chemin des Deux-Lacs – Pentes de toit
- 7.4 P.I.I.A. – 5 508 641, 7, avenue des Geais – Construction d'un agrandissement au bâtiment principal de type solarium trois (3) saisons
- 7.5 P.I.I.A. – 5 508 724, 45, chemin des Deux-Lacs – Construction d'un bâtiment principal
- 8 Travaux publics
 - 8.1 Aucun sujet à traiter
- 9 Hygiène du milieu - Environnement - Loisirs
 - 9.1 Aucun sujet à traiter
- 10 Correspondance
 - 10.1 Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – Accusé de réception, plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées
 - 10.2 Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – Exemption du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'aqueduc, d'égouts et des chaussées
- 11 Deuxième période de questions
- 12 Autres sujets
- 13 Levée de la séance

2019-03-020

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Pierre Lussier, appuyé par Monsieur François Richer Laflèche et résolu que ce Conseil :

ADOpte l'ordre du jour tel que proposé avec dispense de lecture et laisse le point autres sujets ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2019-03-021

2. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 FÉVRIER 2019**

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 février 2019 a été remise à chaque membre du Conseil au plus tard la veille de la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);



No de résolution
ou annotation

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Madame Anna Dupuis Zuckerman, appuyé par Monsieur Stefan Tremblay et résolu que ce Conseil :

ADOpte le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 15 février 2019 tel que déposé avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2019-03-022

3. **COMPTES PAYÉS ET COMPTES À PAYER**

CONSIDÉRANT la liste des comptes payés et des comptes à payer jointe en annexe;

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Madame Christine Corriveau, appuyé par Madame Rachel Landry et résolu que ce Conseil :

APPROUVE la liste des comptes en date du 15 mars 2019 au montant de 400 824.00 \$ dont :

- 359 325.98 \$ sont des comptes payés;
- 41 498.02 \$ sont des comptes à payer.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4. **DÉPÔT DU RAPPORT DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

En vertu du règlement numéro 2006-479 intitulé « Règlement pour déléguer, au directeur général, le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats », le directeur général soumet son rapport de délégation, tel qu'exigé par l'article 2 dudit règlement.

5. **EXPLICATIONS DONNÉES PAR LE MAIRE SUR LES POINTS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR ET PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le Maire prend un moment pour offrir ses condoléances à la famille et à la belle-famille du directeur général, Monsieur Luc Lafontaine, suite au décès du père de son épouse.

6. **ADMINISTRATION**

2019-03-023

6.1 **NOMINATION DE PERSONNES ET AUTORISATION À APPLIQUER LES RÉGLEMENTS MUNICIPAUX ET LES RÉGLEMENTS DÉCOULANT DE LA LOI SUR LA MARINE MARCHANDE DU CANADA**

CONSIDÉRANT que la Ville d'Estérel assure la sécurité des amateurs de nautisme sur les lacs Masson, du Nord et Dupuis et ce, depuis l'été 2006;

CONSIDÉRANT que des personnes sont autorisées à appliquer des règlements relatifs au contrôle de l'accès aux lacs et à la protection de l'environnement ainsi que des règlements édictés aux termes de la *Loi sur la marine marchande du Canada*;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT que Transports Canada a désigné les inspecteurs municipaux de Ville d'Estérel agents de l'autorité en vertu de l'article 16 du *Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments*;

CONSIDÉRANT que les patrouilleurs nautiques doivent être nommés inspecteurs municipaux pour exercer les fonctions d'agents de l'autorité;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame Rachel Landry, appuyé par Monsieur Pierre Lussier et résolu que ce Conseil :

NOMME Madame Chantal Lizé et Messieurs Justin Lanthier, Justin Montpetit et Félix Vallée, inspecteurs municipaux chargés d'appliquer les règlements suivants, ainsi que tout amendement;

AUTORISE ces mêmes personnes à appliquer :

- Le règlement relatif à l'accès aux lacs Masson, Dupuis et du Nord, à la protection de l'environnement de chacun des lacs et à la sécurité des personnes et des biens;
- Le règlement visant la protection des berges, des fonds marins et de la qualité de l'eau, la sécurité des plaisanciers et la protection de l'environnement;
- La partie 10 de la Loi sur la marine marchande du Canada;
- Le règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments;
- Le règlement sur les petits bâtiments;
- Le règlement sur la compétence des conducteurs d'embarcations de plaisance;
- Le règlement sur les abordages;
- Le règlement sur les bouées privées;

ABROGE toute résolution précédente visant à nommer des personnes à titre d'inspecteurs municipaux chargés d'appliquer les susdits règlements.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2019-03-024

6.2 **MODIFICATION DU CALENDRIER DE CONSERVATION DES ARCHIVES**

CONSIDÉRANT la numérisation des fiches de propriété appartenant à la Ville d'Estérel par la MRC des Pays-d'en-Haut;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Estérel désire détruire la version papier de ces fiches de propriété et que pour ce faire, son calendrier de conservation des archives doit être modifié;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame Anna Dupuis Zuckerman, appuyé par Madame Christine Corriveau et résolu que ce Conseil :



No de résolution
ou annotation

2019-03-025

6.3

ADOPTION – POLITIQUE DE PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT, DE L'INCIVILITÉ ET DE LA VIOLENCE AU TRAVAIL

CONSIDÉRANT que toute personne a le droit d'évoluer dans un environnement de travail protégeant sa santé, sa sécurité et sa dignité;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur les normes du travail* (ci-après « LNT ») prévoit l'obligation pour tout employeur d'adopter et de rendre disponible une Politique de prévention du harcèlement, incluant un volet portant sur les conduites à caractère sexuel;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Estérel s'engage à adopter des comportements proactifs et préventifs relativement à toute situation s'apparentant à du harcèlement, de l'incivilité ou de la violence au travail, ainsi qu'à responsabiliser l'ensemble de l'organisation en ce sens;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Estérel entend mettre en place des mesures prévenant toute situation de harcèlement, d'incivilité ou de violence dans son milieu de travail;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Estérel ne tolère ni n'admet quelque forme de harcèlement, d'incivilité ou de violence dans son milieu de travail;

CONSIDÉRANT qu'il appartient à chacun des membres de l'organisation municipale de promouvoir le maintien d'un milieu de travail exempt de harcèlement, d'incivilité ou de violence au travail;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame Christine Corriveau, appuyé par Monsieur Stefan Tremblay et résolu que ce Conseil :

ADOpte la *Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail* telle qu'annexée au livre des délibérations.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

6.4

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-677 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA VILLE D'ESTÉREL

Avis de motion est donné par Monsieur Pierre Lussier à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement numéro 2019-677 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville d'Estérel.

Avis de
motion



No de résolution
ou annotation

2019-03-026

6.5

**ADOPTION – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-677
CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES
ÉLUS DE LA VILLE D'ESTÉREL**

CONSIDÉRANT que le Conseil désire modifier le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville d'Estérel;

CONSIDÉRANT que le Conseil préfère adopter un nouveau règlement plutôt qu'amender le règlement numéro 2018-663 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville d'Estérel;

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent projet de règlement a été dûment donné séance tenante;

CONSIDÉRANT que la personne qui préside la séance présente le projet de règlement en mentionnant qu'une définition du mot « respect » est ajoutée à l'article 3 et que l'article 12 est modifié afin de permettre aux membres du Conseil de recevoir des marques d'hospitalité d'une valeur de 25 \$ et moins sans avoir à les déclarer. L'intégralité du reste du texte du règlement numéro 2018-663 est repris tel quel;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame Rachel Landry, appuyé par Madame Christine Corriveau et résolu que ce Conseil :

ADOpte le projet de règlement numéro 2019-677 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville d'Estérel.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2019-03-027

6.6

**AUTORISATION DE SIGNATURE – FONDS DE DÉVELOPPEMENT
DES TERRITOIRES (FDT)**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu que la Ville d'Estérel présente une ou plusieurs demandes d'aide financière au Fonds de développement des territoires dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie, 2019-2020;

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Monsieur François Richer Laflèche, appuyé par Monsieur Pierre Lussier et résolu que ce Conseil :

AUTORISE Monsieur Luc Lafontaine, directeur général, ou en son absence la trésorière, Madame Nadine Bonneau, à transmettre une ou plusieurs demandes d'aide financière dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie;

S'ENGAGE à payer sa part des coûts admissibles du ou des projets;

AUTORISE le directeur général, Monsieur Luc Lafontaine, ou en son absence la trésorière, Madame Nadine Bonneau, à signer pour et au nom de la Ville d'Estérel tous les documents relatifs à une ou plusieurs demandes d'aide financière, y compris l'entente de financement à intervenir pour chaque demande.

Adoptée à l'unanimité des conseillers



No de résolution
ou annotation

2019-03-028

6.7 **NOMINATION DE MADAME NADINE BONNEAU À TITRE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer une personne à titre de directeur général par intérim en cas d'absence du directeur général pour une période de plus d'une semaine;

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Madame Anna Dupuis Zuckerman, appuyé par Monsieur François Richer Laflèche et résolu que ce Conseil :

NOMME Madame Nadine Bonneau à titre de directrice générale par intérim lorsque le directeur général est absent pour plus d'une semaine.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

7. **URBANISME**

7.1 **DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE DU COMITÉ DE DÉMOLITION DU 8 MARS 2019**

En vertu du règlement de démolition numéro 2018-665, le procès-verbal de la séance du Comité de démolition du 8 mars 2019 est déposé au livre des délibérations.

2019-03-029

7.2 **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – LOT 5 508 641, 7, AVENUE DES GEAIS – PENTE DE TOIT**

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont pris connaissance de la demande de dérogation mineure pour le lot 5 508 641, soit le 7, avenue des Geais;

CONSIDÉRANT que cette demande a pour effet d'autoriser la construction d'un toit plat à un agrandissement au bâtiment principal alors que le règlement de zonage numéro 2006-493 et ses amendements exige une pente minimale de 5/12 pour un toit d'une habitation;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro CCU19-0303, recommande l'acceptation de la demande de dérogation mineure numéro 2019-0001 pour la construction d'un toit plat à un agrandissement au bâtiment principal telle que présentée par le requérant;

CONSIDÉRANT que selon la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), cette demande fut publiée sur le site Internet de la Ville (www.villedesterel.com) en date du 27 février 2019 et affichée aux endroits prescrits sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT que les personnes présentes ont la possibilité de se faire entendre relativement à cette demande;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire n'est reçu;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur François Richer Laflèche, appuyé par Madame Christine Corriveau et résolu que ce Conseil :



No de résolution
ou annotation

ENTÉRINE la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

ACCORDE la dérogation mineure demandée numéro 2019-0001 pour la construction d'un toit plat à un agrandissement au bâtiment principal telle que présentée par le requérant.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2019-03-030

7.3

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – LOT 5 508 724, 45, CHEMIN DES DEUX-LACS – PENTES DE TOIT

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont pris connaissance de la demande de dérogation mineure pour le lot 5 508 724, soit le 45, chemin des Deux-Lacs;

CONSIDÉRANT que cette demande a pour effet d'autoriser la construction d'un bâtiment principal ayant des pentes de toit inférieures à 5/12 alors que le règlement de zonage numéro 2006-493 et ses amendements exige une pente minimale de 5/12 pour un toit d'une habitation;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro CCU19-0304, recommande l'acceptation de la demande de dérogation mineure numéro 2019-0002 pour la construction d'un bâtiment principal ayant des pentes de toit inférieures à 5/12 telle que présentée par le requérant;

CONSIDÉRANT que selon la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), cette demande fut publiée sur le site Internet de la Ville (www.villedesterel.com) en date du 27 février 2019 et affichée aux endroits prescrits sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT que les personnes présentes ont la possibilité de se faire entendre relativement à cette demande;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire n'est reçu;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame Anna Dupuis Zuckerman, appuyé par Madame Rachel Landry et résolu que ce Conseil :

ENTÉRINE la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

ACCORDE la dérogation mineure demandée numéro 2019-0002 pour la construction d'un bâtiment principal ayant des pentes de toit inférieures à 5/12 telle que présentée par le requérant.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2019-03-031

7.4

P.I.I.A. – 5 508 641, 7, AVENUE DES GEAIS – CONSTRUCTION D'UN AGRANDISSEMENT AU BÂTIMENT PRINCIPAL DE TYPE SOLARIUM TROIS (3) SAISONS

CONSIDÉRANT la demande déposée par le requérant pour l'obtention d'un permis de construction pour la construction d'un agrandissement au bâtiment principal de type solarium trois (3) saisons;

CONSIDÉRANT que le requérant doit présenter un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT que le requérant a remis au Service de l'urbanisme, avec sa demande :

- une brochure illustrant les portes et fenêtres;
- un échantillon de bois;
- un plan d'implantation du projet;
- un plan de construction;

CONSIDÉRANT que les travaux prévus respectent les critères d'évaluation et les orientations du règlement sur les P.I.I.A. numéro 2006-499 et ses amendements;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro CCU19-0305, recommande l'acceptation de la demande telle que présentée par le requérant;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame Rachel Landry, appuyé par Monsieur Pierre Lussier et résolu que ce Conseil :

APPROUVE le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'un agrandissement au bâtiment principal de type solarium trois (3) saisons tel que présenté par le requérant.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2019-03-032

7.5

**P.I.I.A. – 5 508 724, 45, CHEMIN DES DEUX-LACS –
CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL**

CONSIDÉRANT la demande déposée par le requérant pour l'obtention d'un permis de construction pour la construction d'un bâtiment principal;

CONSIDÉRANT que le requérant doit présenter un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);

CONSIDÉRANT que le requérant a remis au Service de l'urbanisme, avec sa demande :

- une brochure illustrant les portes et fenêtres;
- des échantillons de bois, de pierre et de fenêtre;
- un plan projet d'implantation;
- un plan de construction;

CONSIDÉRANT que les travaux prévus respectent les critères d'évaluation et les orientations du règlement sur les P.I.I.A. numéro 2006-499 et ses amendements;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro CCU19-0306, recommande l'acceptation de la demande telle que présentée par le requérant;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur François Richer Laflèche, appuyé par Madame Anna Dupuis Zuckerman et résolu que ce Conseil :



No de résolution
ou annotation

APPROUVE le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'un bâtiment principal tel que présenté par le requérant.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

8. **TRAVAUX PUBLICS**

8.1 Aucun sujet à traiter

9. **HYGIÈNE DU MILIEU - ENVIRONNEMENT - LOISIRS**

9.1 Aucun sujet à traiter

10. **CORRESPONDANCE**

10.1 Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation – Accusé de réception, plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées

10.2 Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation – Exemption du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'aqueduc, d'égouts et des chaussées

11. **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**


12. **AUTRES SUJETS**

13. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Monsieur Pierre Lussier, appuyé par Monsieur Stefan Tremblay et résolu que ce Conseil :

LÈVE ET TERMINE la présente séance à 17 h 24, l'ordre du jour étant épuisé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers


Joseph Dydzak
Maire


Nadine Bonneau, OMA
Assistante Greffière

Je, Joseph Dydzak, Maire d'Estérel, confirme l'adoption de toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19).

2019-03-033

**Liste des comptes payés
Au 15 mars 2019**



Nom du Fournisseur	Date du chèque	Numéro	Montant
Kessner Carrie, Cristofaro Jaysen	22-02-2019	9575	500.00 \$
Latreille Luc, Sarrazin Mylène	22-02-2019	9576	500.00 \$
Margles Debra	22-02-2019	9577	500.00 \$
Aquatech Soc. de gestion de l'eau Inc.	22-02-2019	9578	1 590.97 \$
Artimon Consultants	22-02-2019	9579	1 115.26 \$
Benjel Chimistes Conseil Inc.	22-02-2019	9580	1 905.14 \$
Dicom Express	22-02-2019	9581	11.02 \$
Dunord, Ghislaine	22-02-2019	9582	47.32 \$
François Leblanc, huissier de justice	22-02-2019	9583	196.27 \$
Groupe de sécurité Garda S.E.N.C.	22-02-2019	9584	7 905.86 \$
Toromont Cat (Québec)	22-02-2019	9585	677.90 \$
Juteau Ruel Inc.	22-02-2019	9586	685.68 \$
MRC des Pays-d'en-Haut	22-02-2019	9587	16 527.13 \$
Pétroles Goyer Ltée	22-02-2019	9588	2 927.30 \$
Revenu Québec	22-02-2019	9589	704.58 \$
Sirco	22-02-2019	9590	149.47 \$
Société d'Histoire de Ste-Marguerite/Estérel	22-02-2019	9591	750.00 \$
Services de Café Van Houtte Inc.	22-02-2019	9592	154.18 \$
Ville de Sainte-Adèle	22-02-2019	9593	4 489.68 \$
Le Service de la perception retraite Québec	22-02-2019	9594	3 891.00 \$
Boutin André, Bellehumeur Michel	07-03-2019	9595	500.00 \$
Centre d'Auto Valiquette Inc.	07-03-2019	9596	200.00 \$
Construction Monco Inc.	07-03-2019	9597	8 048.25 \$
Distribution EauxMax Enr.	07-03-2019	9598	222.00 \$
Groupe de sécurité Garda S.E.N.C.	07-03-2019	9599	7 886.99 \$
Karell Morin	07-03-2019	9600	225.00 \$
Pétroles Goyer Ltée	07-03-2019	9601	6 195.89 \$
Prévost Fortin D'Aouost S.E.N.C.	07-03-2019	9602	402.41 \$
Subaru Rive-Nord	07-03-2019	9603	214.58 \$
Services de Café Van Houtte Inc.	07-03-2019	9604	301.30 \$
Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson	07-03-2019	9605	240 412.78 \$
Bell Canada	28-02-2019	Internet	1.24 \$
Hydro-Québec	28-02-2019	Internet	990.94 \$
Hydro-Québec	28-02-2019	Internet	39.10 \$
SAAQ	28-02-2019	Internet	7 533.65 \$
Supérieur Propane	28-02-2019	Internet	941.03 \$
Le Service de la perception retraite Québec	28-02-2019	Internet	1 950.52 \$
Fonds de solidarité FTQ	28-02-2019	Internet	3 096.52 \$
Revenu Québec	28-02-2019	Internet	267.58 \$
Revenu Canada	28-02-2019	Internet	1 348.04 \$
Revenu Canada	28-02-2019	Internet	5 110.24 \$
Revenu Québec	28-02-2019	Internet	16 358.51 \$
Syndicat Canadien de la Fonction Publique	28-02-2019	Internet	419.28 \$
Bell Canada	28-02-2019	Internet	515.14 \$
Hydro-Québec	28-02-2019	Internet	30.73 \$
Hydro-Québec	28-02-2019	Internet	31.05 \$
Hydro-Québec	28-02-2019	Internet	30.73 \$
Hydro-Québec	28-02-2019	Internet	2 894.05 \$
Hydro-Québec	28-02-2019	Internet	648.02 \$
Hydro-Québec	28-02-2019	Internet	2 359.19 \$
Hydro-Québec	28-02-2019	Internet	67.67 \$
Hydro-Québec	28-02-2019	Internet	20.05 \$
Mastercard Banque Nationale	28-02-2019	Internet	1 003.29 \$
Supérieur Propane	28-02-2019	Internet	3 831.45 \$
Total payé			359 325.98 \$

En vertu du règlement # 2007-516, je vous sou mets le rapport des dépenses tel qu'exigé à l'article 5 du règlement sur le contrôle et suivi budgétaire.

Nadine Bonneau

Nadine Bonneau, trésorière

**Liste des comptes à payer
Au 15 mars 2019**



Nom du Fournisseur	Date du chèque	Numéro	Montant
Aquatech Soc. de gestion de l'eau Inc.	15-03-2019	9606	1 670.51 \$
CBM Informatique	15-03-2019	9608	2 159.25 \$
Compass Minerals Canada-Québec	15-03-2019	9609	4 983.79 \$
9309-9943 Québec Inc. (DRL Beaudoin)	15-03-2019	9610	2 179.93 \$
Fournitures de Bureau Denis	15-03-2019	9611	140.86 \$
Globocam (Montréal) Inc.	15-03-2019	9612	13 887.90 \$
Groupe Gagnon	15-03-2019	9613	103.49 \$
Groupe Hémisphères Inc.	15-03-2019	9614	3 003.73 \$
Journal Accès	15-03-2019	9615	362.17 \$
Lbel Inc.	15-03-2019	9616	778.57 \$
Les Barrières Spectron Inc.	15-03-2019	9617	224.20 \$
Loisirs Laurentides	15-03-2019	9618	80.48 \$
M.I. Viau & Fils Ltée	15-03-2019	9619	57.50 \$
Machineries St-Jovite Inc.	15-03-2019	9620	7 041.08 \$
Pièces d'autos Prud'homme Inc.	15-03-2019	9621	63.18 \$
Sani-Dépôt	15-03-2019	9622	120.95 \$
Sirco	15-03-2019	9623	149.47 \$
Subaru Ste-Agathe	15-03-2019	9624	1 221.60 \$
Usinage Lac Masson Inc.	15-03-2019	9625	62.82 \$
Ventes Ford Élite (1978) Inc.	15-03-2019	9626	1 816.07 \$
Yvon Marinier Inc.	15-03-2019	9627	803.62 \$
B.M.R. Eugène Monette Inc.	15-03-2019	9628	81.68 \$
Pièces d'autos Prud'homme Inc.	15-03-2019	9629	505.17 \$
Total à payer			41 498.02 \$

Nadine Bonneau

Nadine Bonneau, trésorière